

Zeitschrift: Actes de la Société jurassienne d'émulation
Herausgeber: Société jurassienne d'émulation
Band: 30 (1879)

Artikel: Nugerole : (ville romaine au nord-ouest du lac de Bienne)
Autor: Germiquet, J.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-684853>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 13.06.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

NUGEROLE

(Ville romaine au nord-ouest du lac de Bienne)

Par J. GERMIQUET

notaire et président du tribunal de Neuveville.

I.

Son origine.

Le voyageur qui vient de la Suisse orientale, par le chemin de fer, en suivant la rive gauche du lac de Bienne, pour se rendre dans la Suisse occidentale, aperçoit sur la droite, dès qu'il a dépassé la gare de Neuveville, un coteau, au sol accidenté et couvert d'une riche végétation.

A l'époque la plus reculée dont l'histoire nous ait gardé le souvenir, ce coteau ne présentait pas l'aspect réjouissant qu'il offre aujourd'hui. Ce terrain accidenté et légèrement incliné vers le sud, sur une faible partie duquel la charrue avait passé et qui offrait déjà çà et là quelques rudiments de culture, était, comme les rives du lac, en grande partie inculte, couvert de bruyères et d'une sombre et antique forêt de sapins, qui avait donné le nom de *Nigra Vallis* à la contrée environnante.

C'est au milieu de cette sombre forêt, entre Neuveville et Cressier, au pied des derniers contreforts du Chasseral, qu'existait jadis une ancienne ville — selon quelques historiens un bourg — qui porta successivement les noms de *Neronia* ou *Neronica*, *Neureux* et *Nugerole* et qui s'étendait du Ruz-de-Vaux dans la direction de l'Ouest.

L'origine de cette ville, comme celle de la plupart des

viles de ces temps reculés, se perd dans la nuit du passé, et les écrivains ne sont pas d'accord au sujet de sa fondation. Les uns prétendent que cette antique cité aurait été fondée par l'empereur Néron (54-68 de notre ère) et qu'elle aurait primitivement porté le nom de *Neronia* ou *Neronica* en l'honneur de son fondateur. Les autres s'en tiennent au nom de *Nugerole* et font exister le vieux *Noidenolex* à l'endroit même où était située cette ville.

Certains historiens assurent qu'elle doit avoir été bâtie par Honorius, l'un des fils de Théodose-le-Grand (395-423), et émettent l'opinion que son nom ne serait qu'une altération barbare latine de celui de *Nigra Vallis*. D'autres enfin, font fonder cette ville par les Burgundes (407-534) et prétendent que son nom, d'origine allemande, aurait été *Neu-Reute*, dans la langue romane *Neureux*, et traduit en latin vulgaire par *Nugerole*.

Quoiqu'il soit assez difficile de préciser, même d'une manière approximative, l'époque de la fondation de cette ville, nous essaierons cependant de le faire, pour autant du moins que les documents historiques que nous avons étudiés et les recherches que nous avons faites nous le permettent.

L'hypothèse relative à l'emplacement de l'ancien *Noidenolex*, entre Neuveville et Cressier, ne peut être soutenue, car il appert des recherches sérieuses qui ont été faites que cette antique cité dont la *Notice des Provinces* fait mention, était située à un kilomètre environ de Neuchâtel, à l'endroit même où est aujourd'hui Vieux-Châtel. Celle que *Nugerole* aurait été construite par Honorius et que son nom ne serait qu'une altération de celui de *Nigra Vallis* doit également être rejetée. Il est démontré aujourd'hui par les découvertes archéologiques dont il sera ci-après parlé, que la contrée a été habitée par une colonie romaine et qu'à l'époque du règne d'Honorius (395-423), conséquemment après les premières invasions des barbares, les établissements romains disparaissant peu-à-peu

dans nos contrées, furent successivement convertis en de simples forts. Le nom de *Nigra Vallis* désignait la contrée environnante (vallée noire, ou sombre vallée), qualification assez significative et qui rend très-bien l'effet produit par les sombres forêts de sapins qui couvraient jadis les bords du lac de Biemme.

L'opinion que cette ville aurait été d'origine burgunde ne mérite pas non plus de créance. Il est certain que depuis l'invasion des Allemanes dans nos contrées (379-) à celle des Burgundes (456-), il ne pouvait s'être écoulé un laps de temps assez long pour que la contrée fût devenue déserte et reboisée à tel point qu'un nouveau défrichement fût devenu nécessaire, fait duquel on a tenté de faire dériver le nom de *Neu-Reute*, (nouvelle défriche ou nouveau défrichement.) Le nom de *Neureux*, sur lequel se base cette opinion, paraît même ne pas avoir été le nom primitif de cette ville.

Après la réfutation de ces différentes hypothèses, il ne nous reste que la première, qui attribue la fondation de Nugerole à une colonie romaine. Cette opinion est aussi la nôtre et nous allons indiquer les motifs sur lesquels elle se fonde.

Constatons d'abord quelques faits historiques qui ne peuvent être révoqués en doute, pour ensuite en tirer les conséquences toutes naturelles qui en découlent.

Lors de la démolition d'une antique chapelle près de Cressier, dite « *chapelle de la forêt* » (à l'extrémité occidentale de Nugerole), avant 1608, l'on a retiré des décombres deux pierres qui faisaient partie de ce vieil édifice. Ces pierres qui ont été conservées pendant deux siècles et demi dans la chapelle de cette localité, puis dans le corridor du château, portent des inscriptions romaines.

Il y a plus que cela; les bords du lac de Biemme et même l'île de St-Pierre offrent des antiquités celtiques et romaines. Celles qu'on a trouvées sur les rives du lac ont été

recueillies par feu M. le colonel Schwab et sont actuellement au Musée de Bienne ; celles provenant de l'île de St-Pierre sont entre les mains de M. Wisard, chef d'institution à Genève, et de M. Mathys, batelier à Gléresse.

Ces témoignages ne sont pas les seuls qui attestent que ces lieux ont été foulés autrefois par les légions des dominateurs des Gaules. La présence de monnaies romaines, la plupart en bronze et en cuivre, à l'effigie des empereurs Tibère (14-37), Trajan (98-117), Gallien (259-268), Posthume (258-267), Claude II (268-270), Carus (282-283), Numérien (283-284), Carin (283-285), Dioclétien (284-305), Maximien (286-305), Constance-Chlore (305-306) Licinius (307-323), Constantin-le-Jeune (335-340), Gratien (375-383) et de l'impératrice Salonine (259-268), trouvées à différentes époques dans le vignoble, au-dessous du *Schlossberg*, des *Plantées* et au nord du Landeron, sur l'emplacement même où était située Nugerole ; celle de restes de murs, de pierres taillées et de vieilles briques, qu'on voyait çà et là entre Neuveville et Landeron, celle de vestiges d'un aqueduc et d'un pavé souterrains qui ont appartenu à des constructions de l'époque romaine, au nord de cette dernière ville, sont autant de faits qui ne laissent subsister aucun doute sur l'emplacement de Nugerole, autant de témoignages irrécusables qui démontrent surabondamment que cette ville était d'origine romaine.

Mais, dans le domaine de l'histoire, comme dans celui de la Jurisprudence, il ne suffit pas d'énoncer des faits ; il faut des preuves.

Ces preuves les voici :

Les originaux des inscriptions romaines dont nous avons parlé se trouvent à Cressier, dans le corridor de la maison communale, dite « *le château* », où chacun peut les voir et s'assurer de leur existence. Des empreintes en plâtre de ces inscriptions ont, en outre, été déposées, par les soins de M. Matile, au Musée public de Neuchâtel.

Nous avons indiqué déjà en quelles mains se trouvent

les antiquités celtiques et romaines des rives du lac et de l'île de St-Pierre (1).

Les monnaies qui ont été recueillies aux environs immédiats et sur l'emplacement même de Nugerole se trouvent disséminées chez plusieurs personnes des localités environnantes, notamment chez les suivantes ; une centaine de ces pièces, de grandeurs et d'âges divers, appartiennent à M. François-Vincent Muriset, au Landeron ; celles à l'effigie des empereurs Dioclétien et Constantin II, à M. Alexandre Gicot, député, en la même ville ; celles très-bien conservées, à l'effigie des empereurs Trajan, Gallien, Posthume, Claude II, Carus, Numérien, Carin, Dioclétien, Maximien, Constance-Chlore, Licinius, Constantin-le-Jeune, Gratien, de l'impératrice Salonine et dont la description figure à la fin de la présente notice, se trouvent dans notre petite collection. D'autres monnaies, celle de Tibère comprise, moins bien conservées que les premières, sont au musée privé de M. le Dr Gross, à Neuveville.

Enfin, quant aux antiques débris de constructions diverses, la plupart n'ayant pas été conservés, nous ne pouvons que les indiquer, tout en regrettant leur disparition.

II

Les inscriptions de Cressier.

Il existait dans la contrée une ancienne tradition relative à des pierres antiques, couvertes d'inscriptions, qui devaient avoir appartenu à un temple romain, consacré au dieu Mars et qui, dès 1608, devaient faire partie d'un autel, soit dans l'église paroissiale, soit dans la chapelle de Cressier. Comme cette tradition ne reposait que sur

(1) Quant aux monuments celtiques, voyez l'intéressant travail de M. le préfet, *Fréd. Imer* : « *La pierre à écuelles des Prises* », dans l'*Indicateur d'antiquités suisses*, Zurich 1879, N° 359, Pages 903 et 904.

de vagues indications, M. de Meuron, châtelain du Landeron, fit de nouvelles recherches en 1828, et, à force d'informations, il parvint à découvrir ces pierres dans la chapelle de cette localité, érigée en effet vers l'an 1608, sur l'emplacement même de l'église actuelle de Cressier. L'un des autels latéraux de cette chapelle fut entièrement découvert et l'on reconnut qu'il était formé de deux pierres antiques, de forme parallépipédique, ornées de corniches, posées de hauteur et qui servaient de support à une troisième.

Ces pierres, d'un grain fin, ont chacune d'elles 1^m,25 de hauteur, 0^m,58 de largeur, non compris les corniches, et 0^m,44 d'épaisseur ; elles portent les inscriptions suivantes :

MARTI
SACRVM
T. FRONTINIUS
GENIALIS
V. S. L. M.

NARIAE
NOVSAN-
-TIAE
T. FRONTIN
HIBERNVS
V. S. L. M.

La première de ces inscriptions qui paraît être la plus ancienne, offre un sens clair et précis : *consacré à Mars*, par *T. Frontinius*, etc., etc. ; la seconde est plus difficile à expliquer, et, comme pour l'origine de Nugerole, les écrivains ne sont pas d'accord sur son interprétation.

Les uns assurent, à tort ou à raison, que *Nariae*, dont le nominatif est *Naria*, était une divinité locale : la déesse protectrice de Neureux. Toutes les divinités adorées par les nations, disent ces auteurs, n'ont pas plané sur l'humanité des hauteurs de l'Olympe. Il en existait dont la personnalité était moins accentuée, dont le caractère était plus humble, qui n'eurent pas de place dans les généalogies du Ciel, mais qui ne furent que mieux identifiées à la vie intime du genre humain. D'autres objectent qu'il n'est guère probable que Frontinius, auteur de l'une et de l'autre de ces inscriptions, ait voulu ériger un autel à une

déesse inconnue des Romains. Ils prétendent qu'il s'agissait de Bellone, sous le nom de *Neria*, épouse de Mars et déesse de la guerre, et cela avec d'autant plus d'assurance que l'autel qui se trouvait à côté était consacré, par un guerrier, à Mars dieu de la guerre.

Si les hypothèses que nous allons émettre au sujet de cette inscription et que nous empruntons à un travail de feu M. le Dr Frochaux, paraissent trop ou trop peu hypothétiques pour être vraisemblables, que le lecteur veuille les considérer comme purement poétiques.

A l'appui de la dernière opinion, M. le Dr Frochaux cite d'abord l'étymologie de *Neria* qui, d'origine grecque, provient des particules *ne* et *per* et du verbe *erizo* (combattre) ; puis le chapitre XXI, Liv. XIII^{me} d'Aulu-Gelle (1) qui traite de *Neria* et dont voici un passage :

..... « *qui leget Cn. Gellii annalem tertium, in quo scriptum est Hersilium, cum apud T. Tatium verba faceret pacemque oraret, ita precatum esse : Neria, Martis uxor, te obsecro pacem dare* ».....

Et plus bas « ... *Inibi autem animadvertendum est, quod Gellius Neria dicit per a litteram non Nerio, neque Nerienes* »..... Qu'il n'existe aucune déesse connue, autre que *Neria*, dont le nom ait une ressemblance si frappante avec celui mentionné sur l'inscription ; enfin, qu'il est très-probable que le premier E a pu être changé en A, soit par Frontinius, soit par l'ouvrier qui a gravé l'inscription, parce que l'orthographe de ce mot n'était pas fixée d'une manière absolue.

Passant à la deuxième ligne, il appert d'un examen attentif de cette inscription.

a) Que la dernière lettre de *Nousan* se trouve à l'extrémité de la ligne et qu'en supposant que ce mot eût encore eu d'autres syllabes, on n'aurait pu, dans aucun cas, les placer sur cette ligne ;

(1) *Aulus-Gellius*, grammairien latin, décédé à Rome en l'an 163 de l'ère chrétienne.

b) Qu'il y a après *Nousan* et tout au bord de la pierre un petit enfoncement oblique fait au ciseau ;

c) Qu'il y a un enfoncement semblable avant le mot *tiae* de la troisième ligne, ce qui semble indiquer que la syllabe de cette ligne appartient au mot de la seconde ligne ;

d) Que *Nousan* et *tiae*, pris séparément, n'ont aucun sens et indiquent qu'ils ne forment qu'un seul et même mot qu'il faut lire : *Nousantiae* ;

e) Que ce mot grec, introduit dans la langue latine comme on en voit plusieurs exemples dans Plaute et dans d'autres auteurs, dérive du verbe *Nusso*, en latin *pungo*, en français *piquer*, au figuré *stimulo*, stimuler, et dont *Nuxas* (1) est un participe.

Cette épithète convenait très-bien à la déesse de la guerre qu'on représente au milieu des combats, les cheveux épars, armée d'un fouet ensanglanté, courant de rang en rang et animant, au plus fort de la mêlée, le courage des soldats.

Quant au mot *Frontin* qui forme la quatrième ligne, on n'aurait pu, faute de place, y ajouter la terminaison *us* ou *ius*, parce que, comme dans *Nousan*, la dernière lettre de ce mot se trouve aussi à l'extrémité de la ligne.

Enfin, les lettres V. S. L. M. qui terminent chacune de ces inscriptions, forment une suite de sigles qu'il faut lire *Votum solvit lubens merito* (s'est acquitté de son vœu avec plaisir et à bon droit).

Il n'est pas à présumer que les Helvètes, les différents peuples étrangers qui envahirent l'Helvétie, ou les comtes de Neuchâtel qui ont successivement gouverné la contrée, aient fait mettre ces inscriptions dans l'un de leurs édifices publics (on n'en comprendrait du moins pas la raison). Il est aussi peu probable que ces pierres proviennent des ruines d'Aventicum ou de quelque autre

(1) *Nuxas*, au génitif *Nuxantos*, au datif *Nuxanti*, d'où *Nousantiae* en latin, en y ajoutant *æ* à cause du genre.

ville romaine, et qu'elles aient été transportées de l'une de ces villes détruites, pour être employées dans la construction d'un édifice public sur les bords du lac de Biemme.

Il faut conséquemment admettre que ces inscriptions sont l'œuvre des Romains, partant que l'édifice (*la chapelle de la forêt*) dont ces pierres faisaient partie fut construit par eux ; que cet édifice était un temple consacré au dieu *Mars* et à la déesse *Neria*, dans lequel la population des environs se réunissait pour la célébration du culte, et que cette population ne pouvait être qu'une colonie romaine établie dans le voisinage de ce temple.

D'après le témoignage de l'historien Tacite, il existait à Rome, en l'an 70 de l'ère chrétienne, un préteur urbain, de la famille plébéienne des Flavius, nommé *Julius Frontinus*, qui, en l'absence des consuls Vespasien et Titus, avait convoqué le Sénat pour décerner des éloges et des remerciements aux armées romaines (1). Nous retrouvons le même Frontinus, en l'an 74, comme gouverneur de la Bretagne ; puis dans l'expédition contre les Silures, où il se distingua en s'emparant de l'*Hibernie* et en maintenant la domination romaine dans ces contrées barbares, jusqu'à l'arrivée d'Agricola (78).

Tacite s'exprime en ces termes : (2)

..... *Et cum Cerialis quidem alterius successoris curam famamque obruisset, sustinuit molem Julius Frontinus, vir magnus, quantum licebat, validamque et pugnam Silurum gentem armis subegit, super virtutem hostium locorum quoque difficultates eluctatus.....* »

Les Silures qu'il avait subjugués habitaient l'*Hibernie* (l'*Hibernia* des Romains) (3), située près de la côte occidentale de l'Angleterre, aujourd'hui l'Irlande, et le surnom de *Genialis* était usité dans la famille plébéienne des Flavius.

(1) Tacite, Histoires, Liv. IV. Chapitre 39.

(2) Tacite, Vie d'Agricola, Chapitre 17.

(3) Tacite, Vie d'Agricola, Chapitre 24.

En résumant les témoignages des historiens Tacite et Pline (1), on peut admettre que ce fut le même Frontinus qui fut l'auteur des deux inscriptions de Cressier. Il est très-probable qu'avant ou pendant la campagne contre les Silures, Frontinus avait, en cas de succès, fait des vœux à l'une et à l'autre des divinités précitées ; que lors de son retour à Rome, il passa dans nos contrées après avoir traversé les Gaules, et qu'il s'acquitta de ses vœux en élevant des autels à ces divinités païennes.

Comme Frontinus était un guerrier distingué, on s'explique facilement pour quels motifs ces autels furent consacrés l'un à *Mars*, l'autre à *Neria*, et ceux pour lesquels il prit dans l'une de ces inscriptions le surnom de *Genialis* et dans l'autre celui d'*Hibernus*.

III

Sa fondation.

Il y avait un siècle et plus (cent dix-huit ans) que les aigles romains planaient sur la Rauracie et que nos ancêtres, échappés au fer des légions des César, avait rebâti leurs habitations, lorsqu'un des descendants des anciens rois d'Aquitaine, *Caïus Julius Vindex*, Gaulois de nation, alors propréteur de la province Séquanaise, fonda à l'extrémité nord-ouest du lac de Bienne, en l'an 60 de l'ère chrétienne et par ordre de l'empereur Néron, une ville à laquelle il donna le nom de *Neronia* ou *Neronica*, en l'honneur du chef de l'empire, son principal fondateur. (2)

Cette ville s'étendait, ainsi que nous l'avons dit déjà, sur une longueur d'environ 3 kilomètres, du Ruz-de-Vaux, près de Neuveville, dans la direction de l'ouest, contre Cressier. Néron y envoya une colonie pour la peupler. Quelques bergers faisaient paître leurs chèvres sur

(1) *Pline*, 18^{me} lettre, Livre 4, et 19^{me} lettre, Livre 9.

(2) *Annales de Boyve* I. Page 19.

les rochers ; des pêcheurs habitaient des cabanes au bord du lac, d'où ils tiraient les choses nécessaires à leur subsistance.

Telle est la version la plus accréditée sur la fondation de cette antique cité.

En fondant de nouvelles colonies dans les contrées que le sort des armes leur avait soumises, les Romains avaient pour but apparent de les protéger contre toute attaque de la part de l'ennemi commun, en obligeant les peuples qu'ils venaient de subjuguér à se considérer comme les alliés de Rome ; mais leur but très-probable était de contraindre ces peuples à leur fournir des subsides en hommes, en argent et en munitions, et à recevoir leurs troupes en garnison, afin de se ménager par là les moyens de les tenir toujours sous leur dépendance (1).

Neronica, désignée dans le langage du pays sous les noms de *Neurol*, *Nuerol*, doit avoir été considérable, car elle donna son nom aussi bien au lac de Bienne qui portait à cette époque les noms de *Lacus de Nuerol*, *Lacus Nuerol*, *Lacum de Neurol* (1249), qu'à la contrée qui s'étend du lac de Neuchâtel à celui de Bienne et du Jura au Jolimont, désignée dans les anciennes chroniques sous le nom de *Vallis Nugerolensis* (1016) ; *in valle de Neurol* (1209) ; *in valle Nugerolensi* (2) ; *valle Nugerols* (1264) ; *in valle de Nuerol* (1278, 1284, 1291, 1292) (3) ; *Val de Neureux* (1356) (4).

Le lieu où les bateaux abordaient dans cette ville romaine était situé où se trouve aujourd'hui le faubourg du Landeron (5). Ce port qui formait un enfoncement profond dans l'intérieur des terres et dont on a retrouvé plus

(1) Sérasset, Abeille du Jura I. 84.

(2) Trouillat, Vol I, pages 152, 371, 449.

(3) Trouillat, IV, p. 297, 403, 495, 521.

(4) Matile, Monuments, I, pages 4 et 110.

(5) Annales de Boyve, I, page 44.

tard les vestiges, est depuis longtemps comblé par des dépôts d'alluvion.

Les travaux exécutés en 1827, lors du creusage des fondements de l'église actuelle du Landeron, ont, en effet, mis à découvert d'antiques constructions souterraines, notamment des gabions garnis de pierres qui n'étaient autre chose que les digues du port de Neronica.

Mais, s'il a été possible d'indiquer l'emplacement de cette ville détruite et de préciser approximativement l'époque de sa fondation, il est sinon impossible, du moins bien difficile de reconstituer son histoire qui est enveloppée d'un voile obscur et impénétrable. Nous n'en possédons que des données vagues et très-incomplètes, et c'est à peine si, en parcourant les anciennes chroniques, on rencontre çà et là quelques lambeaux épars de ses traditions.

Si les documents historiques sont sobres de renseignements sur le sort de Neureux sous la domination romaine, ils nous fournissent, par contre, des éléments suffisants pour préciser les causes et l'époque de sa destruction.

L'histoire nous apprend en effet que, parmi les peuples étrangers qui vinrent successivement envahir l'Helvétie, les Allemannes, de race germanique, se répandirent dans le pays par les gorges du Jura, et notamment une troisième fois en 379. Ces hordes barbares ravagèrent la contrée, brûlèrent plusieurs villes qui n'étaient pas habitées par ceux de leur nation, au nombre desquelles fut Neronica. Cette ville fut entièrement détruite, en 380, à l'exception d'un faubourg qui s'étendait dans la direction de l'est à l'ouest. (1)

(1) Boyve, I, page 44.

IV

Son faubourg.

Ce fut vers le commencement du VII^{me} siècle (611-612), avant d'aller fixer sa demeure sur les bords du Doubs, qu'Ursicine ou Ursanne, prétendu disciple de Columban, à Luxeuil, vint exercer son apostolat dans nos contrées et apporter sur les rives sauvages du lac de Bienne les lumières de la civilisation chrétienne.

Déjà pendant l'époque franque, les habitants du faubourg de Neureux et des lieux circonvoisins possédaient deux édifices pour la célébration de leur culte. L'un d'eux, dédié à saint Ursanne, situé à l'extrémité orientale de Neureux, près de Grenetel, était désigné sous le nom de « *capella S. Ursicini Nugerolis*, » comme aussi, plus tard, sous celui d'*ecclesia alba (Blanche-Eglise)*. L'autre, situé à l'extrémité occidentale du même bourg, au pied de la colline, au nord-est du Landeron, était connu sous la dénomination d'*église St-Maurice de Nuerol*, patron duquel il avait pris le nom.

Nous ne connaissons ni les noms des fondateurs de ces deux édifices, ni l'époque de leur fondation. Aucune date ne l'indique et les écrivains du moyen-âge ont gardé le silence à cet égard. La première mention de la *Blanche-église* se trouve dans une charte du 19 mars 866, par laquelle Lothaire II, roi de Lorraine, confirme les possessions de l'abbaye de Moutier-Grandval. Deux autres chartes, l'une de Charles-le-Gros, du 20 septembre 884, l'autre de Conrad-le-Pacifique, roi de la Bourgogne transjurane, du 9 mars 962, mentionnent également cet édifice, sous la dénomination de « *capella S. Ursicini Nugerolis*, » comme faisant partie des domaines de Moutier-Grandval. (1)

D'abord après la fondation de l'abbaye de Bellelay

(1) Trouillat, Vol. I, pages 113, 121, 135.

(1136), la *Blanche-église* et ses dépendances (*ecclesia Sancti Ursicini de Nugerol, cum curte quam ibi habetis et aliis appendiciis suis*) furent détachées des domaines de l'abbaye de Moutier-Grandval et ajoutées à ceux de Bellelay. Cette donation fut approuvée et confirmée, avec d'autres, par les papes Innocent II, le 14 mars 1141 ; Eugène III, le 17 mai 1148 ; Lucius III, le 24 mars 1181 ; et Honorius III, le 2 mai 1225. (1)

Cette église est encore mentionnée sous la même dénomination : « *Ecclesia Sancti Ursicini de Nuerol* » dans plusieurs documents de cette époque, notamment dans un concordat qui intervint en 1161, entre le chapitre de l'église collégiale de Moutier-Grandval et l'abbaye de Bellelay et dans deux autres actes, l'un du 2 octobre 1185, l'autre du 3 novembre 1255. (2)

Il est également parlé de l'église dédiée à saint *Maurice* dans plusieurs documents, notamment dans un acte de 1187 et dans un autre de 1231, sous le nom « *d'église St-Maurice de Nuerol* ». Cet édifice portait le millésime de 1016 au-dessus de la principale porte d'entrée, du côté de l'ouest ; mais cette date était sans doute celle d'une réparation qui avait été faite au portail ou à l'église et non celle de sa construction qui remonte à une époque plus reculée.

Nous ne savons, faute de renseignements suffisants, quel fut le sort de Neureux pendant la période franque et la II^e période burgunde ; mais nous retrouvons ce faubourg, vers le milieu du XIII^e siècle, sous la domination des comtes de Neuchâtel.

Le nom de cette localité apparaît, dans les chroniques du moyen-âge, avec les variantes suivantes : Nogerolis (884), Nugerolis (957), Nurols (1141), Nuroz, Nuruz (1228), Nurux (1229), Neurol (1242), Nireu (1243), Nue-

(1) Trouillat, Vol. I, pages 281, 311, 385, 499.

(2) Trouillat, Vol. I, pages 340, 401, 681.

ruz (1251), Nigrol (1263), Neyrol (1277), Nurol (1283), Nuerol (1292), Nugrols, Nugrol, Nerol, Neuro, Neural et Nevral (1), qui toutes désignent le faubourg de Neureux qui avait échappé au désastre lors de la destruction de Neronica.

Parmi les différentes dynasties qui ont successivement gouverné la contrée depuis le commencement du XI^e siècle, figure, en première ligne, celle des comtes de Neuchâtel (1032-1395), élevée sur les débris du royaume de Bourgogne.

L'un de ces comtes, Berthold, donna à l'abbaye de St-Jean, le 29 août 1231, le droit de patronage sur l'église *St-Maurice de Nuerol*. Un autre, Rodolphe IV, fils de Berthold, voulut bien, dès le commencement de son règne, soit en avril 1260, donner aux habitants de *sa ville* de Neureux des marques de son affection et de sa bonté, en leur accordant des franchises considérables, semblables à celles que possédait la ville de Neuchâtel. (2)

Par ses franchises de 1260, le comte Rodolphe institua un tribunal et des juges à Neureux : Guillaume, dit Vissin, bourgeois de Neuchâtel, était, en août 1277, juge séculier dans la vallée de Nugerole, et Richard, chanoine de Châlons, exerçait, en 1280, les mêmes fonctions au Val-de-Neureux. (3)

Ce faubourg eut à soutenir un siège contre les troupes de Rodolphe de Habsbourg, et voici dans quelles circonstances :

Les premiers jours d'avril 1269, Rodolphe, sans cesse en guerre avec ses voisins, tomba à l'improviste sur le château de Thièle, qu'il espérait surprendre. La défense de cette place fut si bien dirigée, que l'ennemi fut obligé de renoncer à son entreprise. Voyant cette place si bien gardée, le futur empereur descendit la Thièle, passa cette

(1) Jahn, page 69 et Matile, Monuments, Vol. I, pages 79, 91, 99 et 102.

(2) Boyve, I, p. 202 et suiv. Matile, I, p. 119.

(3) Matile, Monument, I, p. 163. Matile, Institutions, I, p. 105.

rivière près de l'abbaye de St-Jean et voulut prendre d'assaut le faubourg de Neureux, mais les assiégés se défendirent vaillamment et Rodolphe fut également repoussé. (1)

Quelques documents du XIII^{me} siècle et notamment une donation faite en 1257, par Berthold, comte de Neuchâtel et son fils Rodolphe, en faveur du couvent de Frienisberg, mentionnent une certaine tour, sous la dénomination de *Turris de Nuerol*. Cette tour, qui a donné son nom au moulin et au ruisseau de ce nom, entre Neuveville et Landeron, doit, suivant toute probabilité, avoir fait partie des fortifications du faubourg de Neureux.

Un demi-siècle plus tard, un autre de ces comtes, Rodolphe V, sur l'humble requête des habitants de Neureux, leur confirma, en septembre 1309, les franchises que le comte Rodolphe, son aïeul, leur avait accordées en 1260. (2)

Les évêques de Bâle possédèrent aussi, pendant assez longtemps, des droits sur le faubourg de Neureux, probablement pour la raison qu'une partie de ce faubourg était située sur les terres de l'Evêché, car il faut se rappeler qu'au commencement du XIV^e siècle, la limite entre ces deux états était le ruisseau de St-Maurice, près de Landeron, et non le Ruz-de-Vaux, près de Neuveville. Ce ne fut que trois siècles plus tard et ensuite d'un échange conclu le 14 février 1624, entre l'un des princes de Neuchâtel, Henri II, duc de Longueville, et l'évêque de Bâle, Guillaume Rinck de Baldenstein, que le terrain compris entre ces deux ruisseaux a été détaché des domaines de l'évêché de Bâle, pour être ajouté à ceux de la principauté de Neuchâtel. (3)

Ces droits, contestés par le comte Rodolphe, revendiqués par l'évêque Gérard de Wippens, et auxquels le successeur de ce dernier dut plus tard renoncer, furent le

(1) Huguenin D. G. Les châteaux neuchâtelois, page 95.

(2) Boyve. Vol I, page 267.

(3) Boyve, Annales, III, page 500.

prétexte apparent (1) des difficultés qui divisèrent ces deux souverains en 1324 et 1325 et qui prirent fin par la mort de l'évêque.

Gérard étant mort, le comte Louis, fils de Rodolphe et Jean de Châlons, successeur de Gérard, firent entre eux un traité de paix. Ce traité fut conclu à Soleure, en 1326, sous la médiation de Léopold, duc d'Autriche, peu de temps avant sa mort. Par cet acte, l'évêque dut renoncer à tous les droits que ses prédécesseurs s'étaient arrogés sur le faubourg de Neureux, qui retourna sans aucune réserve au comte de Neuchâtel.

Pour se venger non-seulement de la participation que Rodolphe, comte de Neuchâtel, avait prise dans la conjuration de la noblesse contre la ville de Berne et qui provoqua la bataille de Laupen (1339), mais aussi des différentes défaites qu'ils avaient essuyées, en 1324 et en 1325, de la part du comte Louis, sous les murs du Landeron, les Bernois vinrent, au printemps de 1340, dans le comté de Neuchâtel ; ils ravagèrent la contrée et brûlèrent le faubourg de Neureux, qui avait subsisté depuis la destruction de Neronica.

Il ne resta de cet ancien faubourg qu'un groupe isolé de sept maisons situées sur une petite élévation de terrain, près du ruisseau de St-Maurice, au lieu nommé « *Les Flamands* ; » l'église *St-Maurice*, près du cimetière, au nord-est du Landeron ; la *Blanche-église*, près de Grenetel, à l'est de Neuveville, et le bâtiment nommé « *Moulin de la Tour*, » situé à une certaine distance de la route cantonale, entre Neuveville et Landeron.

Après la destruction de ce faubourg, quelques-uns de ses habitants, auxquels le comte Louis donna des franchises, pour les dédommager de la perte qu'ils avaient subie, allèrent bâtir la *Faverge*, au-dessous de la Coudre,

(1) Le motif réel était l'ombrage que la construction, l'aggrandissement et la fortification de la ville du Landeron causaient à l'évêque de Bâle.

entre Hauterive et Neuchâtel. Ce lieu fut ainsi nommé, parce que ses nouveaux habitants y bâtirent une forge (qu'on nomme faverge dans le langage du pays). Ils abandonnèrent leur ancien nom et prirent celui de *Favarger* ou *Favargier*, et c'est de là que ceux qui portent ce nom tirent leur origine. D'autres se retirèrent au Landeron, comme étant l'endroit le plus rapproché de leurs demeures détruites et où ils furent reçus au nombre des bourgeois. (1) Parmi ces derniers se trouvait Perroud Vallier, fils d'Ulrich, issu d'une famille très-ancienne de Neureux, et dont le fils, Jeanneret Vallier, fut élu, en 1349, banneret du Landeron, pour veiller à la conservation des franchises de cette ville. (2)

La *Blanche-église* a eu, ainsi que tant d'autres, ses jours de gloire comme ses jours de deuil. C'est dans son enceinte qu'en décembre 1530, les habitants de Neuveville entendirent la dernière messe, célébrée par *Jean de Meth*, le dernier curé de cette paroisse, et assistèrent au premier prêche prononcé dans cette église par *Jean Bosset*, son premier pasteur et dont ils gardèrent le souvenir.

Après avoir servi au culte catholique jusqu'à la Réformation (décembre 1530), la *Blanche-église* a été employée, par les habitants de la paroisse de Neuveville, pour la célébration du culte réformé, jusqu'au 9 février 1721, alors que celle qui a été construite sur la place du port a été ouverte au culte.

Avant de franchir pour la première fois le seuil de l'une des portes du nouveau temple, (3) alors dans la parure de sa première jeunesse, bien des personnes ne purent s'empêcher de jeter un dernier regard, un regard presque attendri, sur celui qu'elles venaient de délaisser et qui leur rappelait de bien chers souvenirs.

(1) Boyve, Annales. Vol. I, pages 293, 294.

(2) Boyve, Annales. Vol. I, page 316.

(3) La dédicace du nouveau temple est mentionnée dans les actes de l'état civil de la paroisse de Neuveville : registre des naissances, vol. I, page 170.

Comme la muraille nord de cet édifice menaçait de tomber en ruine, elle a été démolie au commencement de ce siècle et remplacée par une nouvelle muraille. C'est à cette occasion que la chapelle latérale nord a subi le même sort. Depuis 1721, cette église a servi et sert encore pour les oraisons funèbres et, en outre, depuis le 8 mai 1837, pour le culte de la paroisse allemande de la localité.

La population du Landeron a célébré le culte dans l'ancienne église St-Maurice jusqu'en 1822. A cette époque, la foudre tomba sur le clocher et endommagea tellement les murailles de l'église, que, pour prévenir des malheurs, le gouvernement neuchâtelois en interdit l'usage. Elle fut démolie l'année suivante et les matériaux furent employés dans la construction des fondements de l'église actuelle du Landeron.

Jetons maintenant un regard rétrospectif sur les derniers vestiges du faubourg de Neureux.

Voilà d'abord le groupe isolé de maisons situées aux *Flamands*, au midi et à une petite distance de l'église St-Maurice. La situation de ces bâtiments, comme celle de l'église, sur l'emplacement même de Nugerole, leur genre de construction, indiquent suffisamment qu'une partie des murailles est un reste de cet ancien faubourg.

Voici ensuite la *Blanche-église*, près de Grenetel, dont les vieilles murailles ont entendu les sages remontrances du prêtre, comme les exhortations chrétiennes du pasteur. Qui pourra compter les résolutions salutaires et les misères soulagées dont ces murs ont été les témoins pendant tant de siècles que ce sanctuaire a été ouvert aux fidèles ? Le nombre en est infini, Dieu seul le sait. C'est autour de cet édifice, restauré l'année dernière, que reposent les restes des générations qui se sont succédé pendant dix siècles et plus, dans la paroisse primitive de St-Ursanne, puis dans celle de Neuveville.

Voilà enfin le « *Moulin de la Tour*, » sur le ruisseau de ce nom ; comme ce bâtiment est mentionné dans des do-

cuments du XIII^e siècle, il doit également avoir appartenu au bourg de Neureux.

Ce faubourg, comme tant d'autres villes de ces temps reculés, n'a pas laissé, à notre connaissance, d'autres traces de son existence que celles que nous venons de rappeler. A l'exception de ces vestiges, ce qui reste aujourd'hui de cette antique cité est si peu apparent que le touriste qui parcourt la contrée n'aperçoit rien qui lui rappelle le passé et l'archéologue distingue à peine çà et là quelques débris qui ont appartenu à des constructions de l'époque romaine.

Tempus edax rerum, tuque invidiosa vetustas,
Omnia destruitis, vitiatæque dentibus ævi
Paulatim lenta consumitis omnia morte (1).

V

Monnaies romaines.

Après avoir retracé à grands traits l'origine de Nuge-rolle, sa fondation, son faubourg et sa destruction, qu'il nous soit permis, pour terminer, de donner la description de quelques-unes des monnaies dont il est parlé ci-devant et la traduction des sigles qui composent la légende de chaque pièce. Les mots ou sigles en caractères romains constituent seuls la légende ; les lettres en caractères italiques ont été ajoutés aux sigles pour les compléter et servir à leur traduction.

a) *Celles de M. le Dr Gross.*

1. Une pièce gauloise, module de 23 millim., à l'effigie de l'empereur Tibère (14-37) ; légende : TI (*berii*) CAESAR (*is*) DIVI AVG (*usti*). Au revers : autel de Lyon, entre deux victoires.

Cinq autres pièces offrent bien des différences et doivent appartenir à des âges divers. Les unes, sans légende, sans exergue, représentent des têtes dont quelques-unes sont assez visibles, tandis que d'autres laissent à peine distinguer des reliefs de figure humaine.

(1) *Ovide*, Métamorphoses, Liv. XV, v. 234, 235 et 236.

b) *Celles de M. Alexandre Gicot.*

2. Module de 21 millim., à l'effigie de l'empereur Dioclétien (284-305), avec la légende circulaire IMP (*erator*) DIOCLETIANVS AVG (*ustus*). Au revers, une figure représente un guerrier assis, tenant un hémisphère dans la main droite, une lance de la main gauche, avec la devise IOVI AVGG.

3 et 4. Deux pièces, l'une de 22 millim., l'autre de 18 millim., à l'effigie de l'empereur Constantin II (335-340); légende : IMP (*erator*) CONSTANTINVS AVG (*ustus*). Au revers : une figure allégorique représente un guerrier debout, avec la devise SOLEMNA COMITI, IF.

c) *Celles qui se trouvent dans notre collection.*

5. Module de 32 millim., à l'effigie de l'empereur Trajan (98-117), avec la légende : IMP (*eratori*) TRAIANO OPTIMO AVG (*usto*) GER (*manico*) DAC (*ico*) PART.

6. Module de 18 millim., à l'effigie de l'empereur Gallien (259-268); légende GALLIENVS AVG (*ustus*). Au revers, un guerrier debout.

7. Module de 20 millim., à l'effigie de l'impératrice Salonine, épouse de Gallien (259-268); légende : SALONINA AUG (*usta*). Au revers, un guerrier debout, avec la devise VIRTVTI.

8. Module de 19 millim., à l'effigie de l'empereur Posthume (258-267), l'un des trente tyrans du temps de Gallien; légende IMP (*erator*) C. POSTVMVS P. F. AVG (*ustus*). Au revers, un guerrier debout.

9. Module de 16 millim., à l'effigie de Claude II dit le Gothique (268-270); légende : IMP (*erator*) CLAVDIVS P. F. AVG (*ustus*). Au revers, une femme debout, avec la devise SPES PVBLICA. En exergue : P.

10. Module de 19 millim., à l'effigie de l'empereur Carus (282-283); légende : IMP (*erator*) C. M (*arcus*) AVR (*elius*) CARVS P. F. AVG (*ustus*). Au revers, un guerrier debout, avec la devise IOVI VICTORI.

11. Module de 20 millim., à l'effigie de l'empereur Numérien (283-284) ; légende : M. IMP (*erator*) NVMERIANVS NOBG. Au revers, un guerrier debout avec la devise PRINCIPI IVVENTV. En exergue : S. I. I.

12. Module de 21 millim., à l'effigie de l'empereur Carin (283-285) ; légende IMP (*erator*) CARINVS P. F. AVG (*ustus*). Au revers, un guerrier debout, avec la devise FELICITI PVBLICA. En exergue XX.

13. Module de 20 millim., à l'effigie de l'empereur Dioclétien (284-305), avec la légende IMP (*erator*) C. C. VAL. DIOCLETIANVS P. F. AVG (*ustus*). Au revers, un guerrier debout, avec la devise : IOVI CONSERVAT AVGG.

14. Module de 21 millim., à l'effigie de l'empereur Maximien (286-305) ; légende : IMP (*erator*) MAXIMIANVS AVG (*ustus*). Au revers, un guerrier debout, avec la devise PAX AVGG.

15. Module de 16 millim., à l'effigie de l'empereur Constance-Chlore (305-306) ; légende : FL (*avius*) VAL (*erius*) CONSTANTINVS AVG (*ustus*).

16. Module de 20 millim., à l'effigie de l'empereur Licinius (307-323) ; légende : IMP (*erator*) LIC. LICINIVS P. F. AVG (*ustus*). Au revers, un guerrier debout, tenant un hémisphère dans la main droite, une lance de la main gauche, avec la devise IOVI CONSERVATORI.

17. Module de 24 millim., à l'effigie de Constantin II (335-340) ; légende : IMP (*erator*) CONSTANTINVS P. F. AVG (*ustus*). Au revers, un guerrier debout avec la devise PRINCIPI IVVENTI.

18. Module de 16 millim., à l'effigie de l'empereur Gratien (375-383) ; légende : DN GRATIANVS BVGG AUG (*ustus*).

Une plus longue énumération deviendrait oiseuse pour le lecteur.

Neuveville, en juin 1879.

J. GERMIQUET.
